

Bulletin de la Société  
archéologique et historique  
de l'Orléanais (1959)

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (1959). 1987/01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

# UNE GRANDE FAMILLE DE L'ORLEANAIS

## LES DURFORT DE LORGE (1804-1956)

### L'INSTALLATION

(1804-1837)

par Gilbert ANDRES

#### ORIGINES DE LA FAMILLE ET DU NOM DE LORGE

Le nom apparaît au XI<sup>e</sup> siècle en Bas-Quercy, Durfort étant situé au nord-ouest de Montauban(1).

Des travaux récents montrent l'origine du lignage dans les familles vicomtales installées dans la région à l'époque post-carolingienne. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la famille se divise en cinq branches dont surtout la branche de Duras (Agenais) qui eut deux atouts. Liée par les femmes au pape Clément V, elle disposa de forteresses très puissantes, dont Duras, placées au contact des mouvances de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de Cent Ans (2).

La branche de Lorge apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1619, Guy Aldonce, marquis de Duras épousait Elisabeth de La Tour, soeur du Grand Turenne. De ce mariage naquirent douze enfants dont Jacques-Henri, maréchal-duc de Duras et Guy-Aldonce, créateur de la branche de Lorge. Sa carrière militaire se fit avec son oncle et son frère. Ayant pris le parti du prince de Condé à la Fronde, il était aux côtés de son oncle à sa mort en 1675 et ramena les troupes françaises sur la rive gauche du Rhin. En 1676, il était fait maréchal de France. Cinq ans plus tard, il achetait la baronnie de Quintin, près de Saint-Brieuc, terre érigée par Louis XIV en duché en 1691. Mais au titre de duc de Quintin, il préfèrait celui de Lorge qu'il tenait par sa grand-mère Marguerite de Montgomery, dame de Lorge, petite-fille de Gabriel, comte de Montgomery, seigneur de Lorge-en-Beauce, celui qui blessa mortellement Henri II en tournoi.

Les Montgomery se disaient originaires du Maine, mais ils étaient depuis très longtemps en Ecosse quand ils revinrent se mettre au service du roi de France au début du XV<sup>e</sup> siècle (3). Jean, seigneur de Larges en Ecosse et d'Azay-le-Rideau, venu en 1420 en France avec John Stuart et des archers écossais, se jeta en 1429 avec leur

troupe dans Orléans assiégée, assista à Reims au sacre de Charles VII et épousa à Orléans Marie d'Aubigny, soeur de Thibault d'Aubigny, évêque d'Orléans. L'entrée du nom de Lorge chez les Montgomery est controversée. Selon les historiens français, il provient du mariage de René, fils de Jean, avec Lionne Lodds, dame de Lorge à Blois le 25 août 1481. Mais B.J. Montgomery (qui est un Montgomery lui-même) souligne qu'il n'y a aucune évidence qu'un mariage ait pu unir René avec une héritière Lodds. Il pense que le titre attaché à cette consonance a son origine dans les terres écossaises de Larges et que le roi de France ait voulu reconnaître les services rendus par cette famille en trouvant un substitut français au titre écossais originel. Le fait est qu'il y a au XVIIe siècle une association entre les noms de Durfort, Montgomery et Lorge.

Aussi, après la mort de Guy-Aldonce en 1702, le second duc de Lorge, Guy-Nicolas, pour obéir au désir de son père de conserver le nom de Lorge dans la famille d'une manière légale et non plus coutumière, demanda et obtint de Louis XIV, en 1706, que le nom de Quintin fût changé en celui de Lorge. La terre de Lorge-en-Beauce (actuel département du Loir-et-Cher) fut aisément transformée en Montcour mais les habitants de Quintin refusèrent le nom de Lorge. Aussi, Guy-Nicolas créa-t-il un petit hameau L'Hermitage Lorge, dans la forêt de Quintin, pour asseoir son duché sans gêner la susceptibilité des habitants, fiers du nom ancien de leur baronnie (4). Notons que Marie-Gabrielle, soeur aînée de Guy-Nicolas, épousa le duc de Saint-Simon, célèbre mémorialiste.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le nom de Lorge, auquel tous les membres du lignage étaient si attachés, risqua de disparaître. En effet, Louis, duc de Lorge en 1759, avait perdu le dernier de ses deux fils en 1754. Aussi, chercha-t-il à marier sa fille Adélaïde "à un homme de son nom pour faire revivre celui de sa branche". Il décida de choisir pour gendre Jean-Laurent de Durfort-Civrac (1762) et, en 1771, obtint du Roi la promesse de faire passer son duché à son gendre (5).

Laissons maintenant parler le blason des Durfort : véritable symbolique de la famille, il se trouve au fronton du château, sur les carrosses, les tableaux, les plaques de cheminée et naturellement, sur le manteau de pair de France. Il se compose de quatre quartiers, les premier et quatrième d'argent, symbole d'innocence; à la bande d'azur: majesté; les second et troisième, de gueules: intrépidité, au lion d'argent. La branche de Lorge est brisée d'un lambel sur les deux premiers quartiers (6). Ajoutons la couronne ducale, le manteau de pairie et les bâtons de maréchal, le tout surmonté de la devise: "Marte duro fortique animo pugnans", c'est-à-dire "Ils combattent avec vigueur et courage", signifiant bien par là leur origine militaire.

#### LES DEUX PREMIERES GENERATIONS INSTALLEES DANS L'ORLEANAIS

C'est au retour d'émigration que s'installa dans le Val de Loire

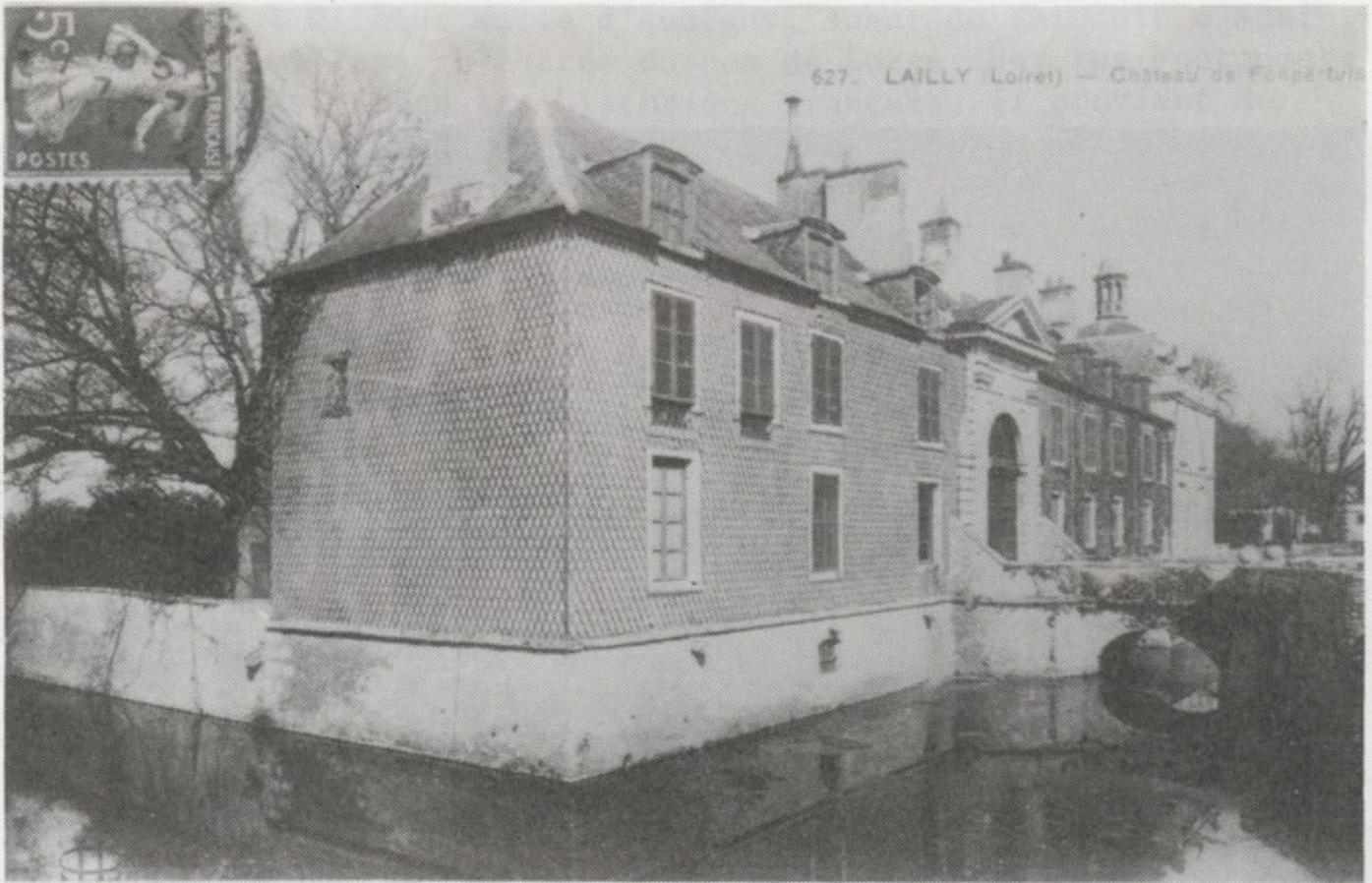
cette illustre maison de France. Après l'incendie du château de Duras, Amédée de Durfort, duc de Duras, fortuné, acheta Ussé en



Le château de Fontpertuis tel que dut le voir la duchesse Adélaïde



Le château de La Ferté-Saint-Cyr au début du siècle

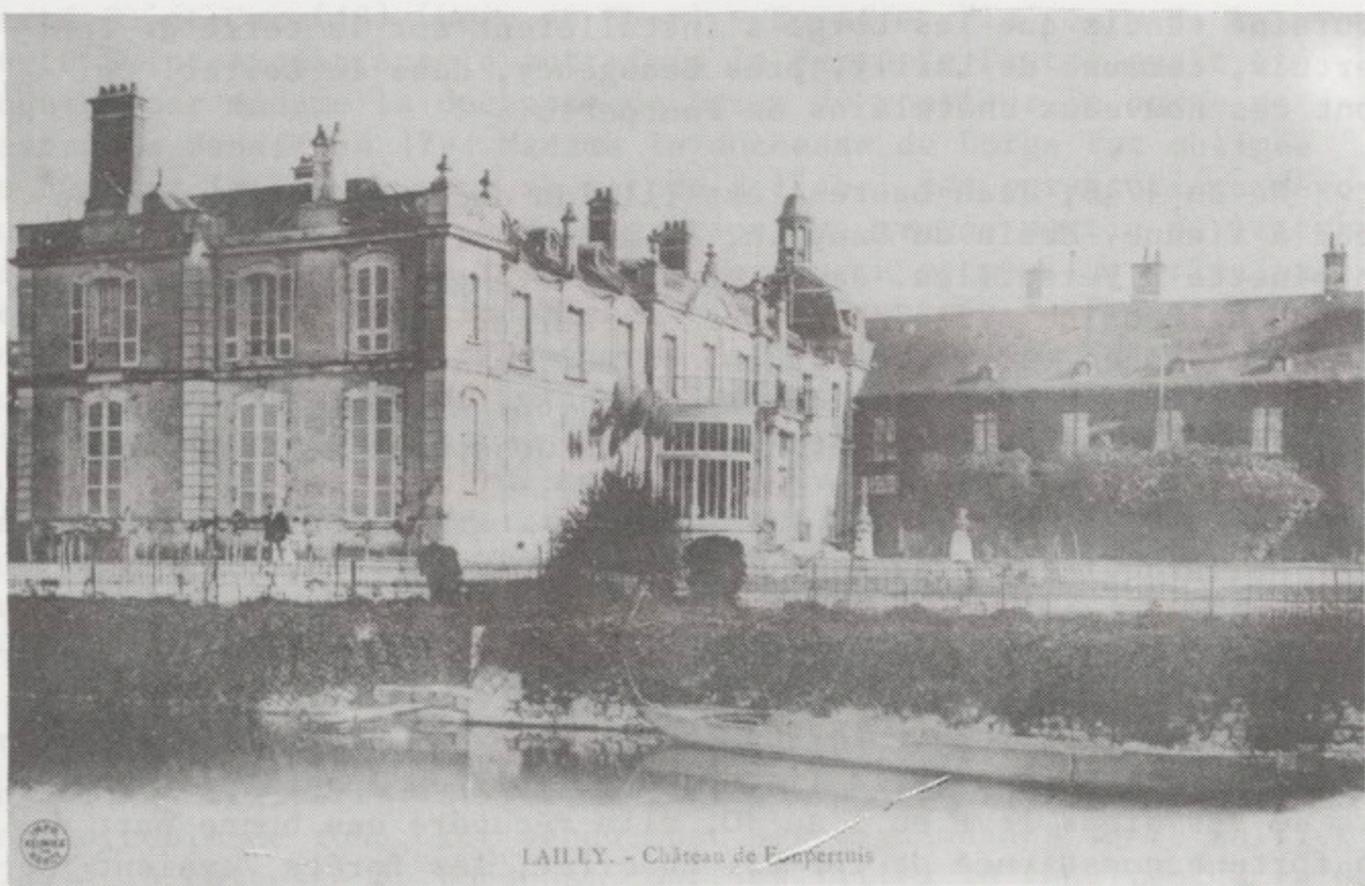


Le pont d'entrée de Fontpertuis au début du siècle (en haut) et de nos jours (en bas)

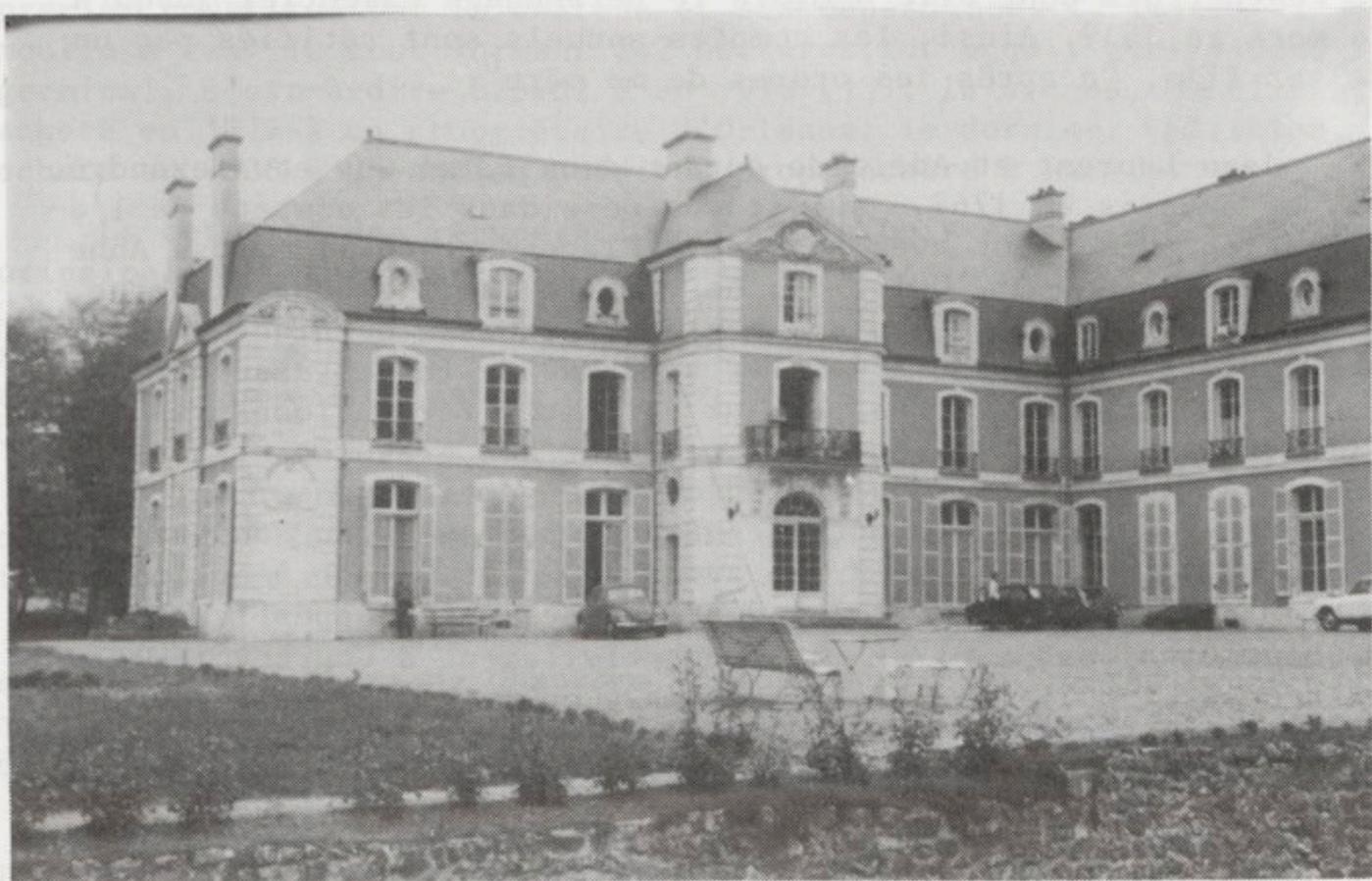
LES DEUX PREMIÈRES GÉNÉRATIONS  
INSTALLÉES DANS L'ORLÉANAIS

cette illustre maison de France. Après l'incendie du château de Duras, Anédée de Durfort, duc de Duras, fortuné, acheta Usé en

C'est au retour d'émigration qu'il installa dans le Val de Loire



LAILLY. - Château de Fontpertuis



La cour intérieure de Fontpertuis au début du siècle (en haut) et de nos jours (en bas)

Touraine tandis que les Lorge s'installèrent sur la terre de Fontpertuis, commune de Lailly, près Beaugency, dans le Loiret. Qui sont ces nouveaux châtelains de Fontpertuis ?

Né en 1746, Jean-Laurent est fils du duc de Civrac, ambassadeur à Vienne. Menin du Dauphin, il apporta le portrait de Marie-Antoinette à Versailles. Jeune mousquetaire gris de seize ans, il épousa sa cousine Adélaïde de Durfort-Lorge. Colonel aux grenadiers de France (1770), brigadier (1780), chevalier de Saint-Louis (1781), il devint maréchal de camp en 1788. A l'âge de quarante ans, il fut l'un des premiers amants de Joséphine de Beauharnais: nous le savons par Napoléon lui-même (7).

Adélaïde, née en 1744, dame de la Dauphine,, est représentée par Moreau le Jeune sur une gravure allégorique, offrant à Madame, Comtesse d'Artois, le coeur de ses officiers (1783) (14) - Très liée au comte d'Artois à la révolution, elle vendit à Gênes des diamants lui appartenant (1798) et fut dame de la Comtesse d'Artois à Klagenfurt. Radiée de la liste des émigrés en l'an 4, le sequestre de ses biens levé en l'an 10, elle récupéra une bonne part de sa fortune constituée de forêts. En effet, les forêts "avaient moins aisément trouvé preneur que les terres cultivables" (8) - Le 6 vendémiaire an 13 (28 septembre 1804), elle acquit la terre de Fontpertuis dont elle demeura le personnage essentiel jusqu'à sa mort en 1819. Ainsi, les comptes annuels sont ratifiés par un de ses fils, "d'après les ordres de ma mère".

Jean-Laurent et Adélaïde eurent deux fils: Guy et Alexandre. Guy né à Paris en 1767, suivit son père dans les combats de l'émigration puis vécut avec sa mère à Klagenfurt où il épousa Anne de Jaucourt en 1801. Celle-ci, de vieille famille bourguignonne, naquit en 1775 au château de Chantôme, paroisse de Binas (Loir-et-Cher) (9) - "Forcée d'émigrer avec Madame la Comtesse de Jaucourt, sa mère, pour échapper aux calamités révolutionnaires" (10), elle vécut d'abord à Londres en peignant des gravures et style pompéien (11) puis à Constance d'où elle partit épouser Guy de Lorge. Le jeune couple rentra en France par suite du sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) et "ayant à craindre les effets de la mort civile, dont les avaient frappés les lois révolutionnaires" (10) se marièrent civilement à Courbevoie le 28 décembre 1802 - Un portrait de 1824 nous rend l'énergie du visage d'A. de Jaucourt si peu entamée par les larges boucles de cheveux encadrant le front et les yeux, à la mode romantique (11).

Alexandre, frère cadet de Guy, vérifia parfois les comptes de Fontpertuis à la place de celui-ci: ainsi en 1814 (12).

#### LA CONSTITUTION DU DOMAINE FONCIER

La tradition familiale voudrait que ce domaine fût la conséquence d'un gain de jeu entre Choiseul et Lorge, mais les documents notariés n'en portent aucune trace.

Au contraire, l'inventaire fait après le décès du duc Guy nous donne la genèse détaillée de ce domaine dont l'origine remonte à 1791 avec la terre de la Ferté Saint-Aignan, actuellement la

Ferté Saint-Cyr (13) (Loir et Cher) - En effet, "la terre de la Ferté Saint-Aignan, appelé autrefois la Ferté le Pestre, avait été acquise par madame la duchesse de Lorge de monsieur le comte de Pestre de Seneff en 1791. Madame la duchesse de Lorge fut obligée de quitter la France pour se mettre à l'abri des persécutions révolutionnaires et pendant son émigration, une grande partie de la terre de la Ferté: le château, les fermes, locatures et moulins principalement, fut vendue révolutionnairement. A sa rentrée en France, la partie consistant en bois qui n'avait pas été vendue lui fut restituée par suite de sa radiation de la liste des émigrés. Plus tard, elle racheta diverses fermes qui font aujourd'hui partie de la terre. Monsieur le Duc de Lorge, son fils, racheta aussi diverses propriétés qui faisaient partie de la terre et avaient été vendues révolutionnairement". Quelle patiente et active récupération montrant combien la propriété de la terre est ce qui compte le plus et de loin dans la société du temps (8). Le premier acte de cette récupération eut lieu en l'an XI (1802-1803), c'est-à-dire dès le retour d'Adélaïde en France.

Le second centre du domaine fut la terre de Fontpertuis, acquise en 1804. Cette terre, érigée en vicomté en 1650 (14) pour Euverte Angran, noble de robe, fut vendue par ses descendants le 28 Juillet 1789 à la comtesse de Bonvoust dont les filles le vendirent à la duchesse de Lorge. Cette terre de Fontpertuis constitue un ensemble de 728 hectares répartis en trois ensembles sensiblement égaux: le premier constitué par le château et ses dépendances (2 fermes et 1 moulin à eau) le tout formant 247 hectares, fut acquis pour 140000 F. germinal, c'est-à-dire 828402 F en 1978 (15); le second, Montizeau, acheté en 1817 à un propriétaire d'Orléans; le dernier, Châtillon, acheté en 1836 à un ancien notaire, propriétaire à Lailly.

La totalité des récupérations dans le Loir-et-cher s'étendait principalement sur les communes de la Ferté Saint-Cyr et Crouy-sur-Cosson, le reste sur Villeny. L'ensemble correspondait à 4760 hectares dont 70% récupérés entre 1802 et 1806 par Adélaïde, son fils récupérant le reste, en particulier le château de la Ferté-Saint-Cyr en 1818.

Ce domaine foncier s'étendait donc sur environ 5500 hectares, dont 87% dans le Loir-et-Cher, autour de la Ferté Saint-Cyr, mais il faut remarquer que la résidence des ducs de Lorge était à Fontpertuis.

Ajoutons la faible part des terres d'Anne de Jaucourt en Loir-et-Cher sur la terre de Chantôme" d'une valeur considérable dont il n'existe plus actuellement que la ferme appelée la petite Métairie de Ménainville, située commune de Binas".

Comment ces terres étaient-elles exploitées ? Pour les châteaux de Fontpertuis et la Ferté Saint-Cyr, l'exploitation se faisait directement par l'intermédiaire d'un régisseur, le reste était constitué de "métairies et locatures". En fait, ne nous méprenons pas sur les mots: tout reposait sur des contrats de fermage. Il est intéressant de noter que le seul exemple de réel métayage, avec partage des produits, se trouve sur la terre de Rigaud en Gironde, reste unique des immenses propriétés d'avant la révolution :

apparemment, le métayage a disparu dans l'Orléanais. Donc, cinq fermes sur Lailly et vingt-trois autour de la Ferté, tous les contrats étant écrits devant notaire, sauf trois verbaux dont celui de Montizeau au fils aîné du duc Guy. Ils sont faits pour neuf ans, les contributions étant payées par le propriétaire. La somme à payer en argent est naturellement variable en fonction de la superficie mais tous comportent des redevances en nature dont voici l'essentiel. Deux à trois journées de voitures sur la Ferté mais jamais à Lailly tandis que s'ajoutent les contributions suivantes: toujours des céréales, soit blé noir ou sarrasin, soit avoine, soit bottes de paille; toujours des volailles dont l'équivalence est la suivante : 6 poulets = 1 dinde ou oie grasse

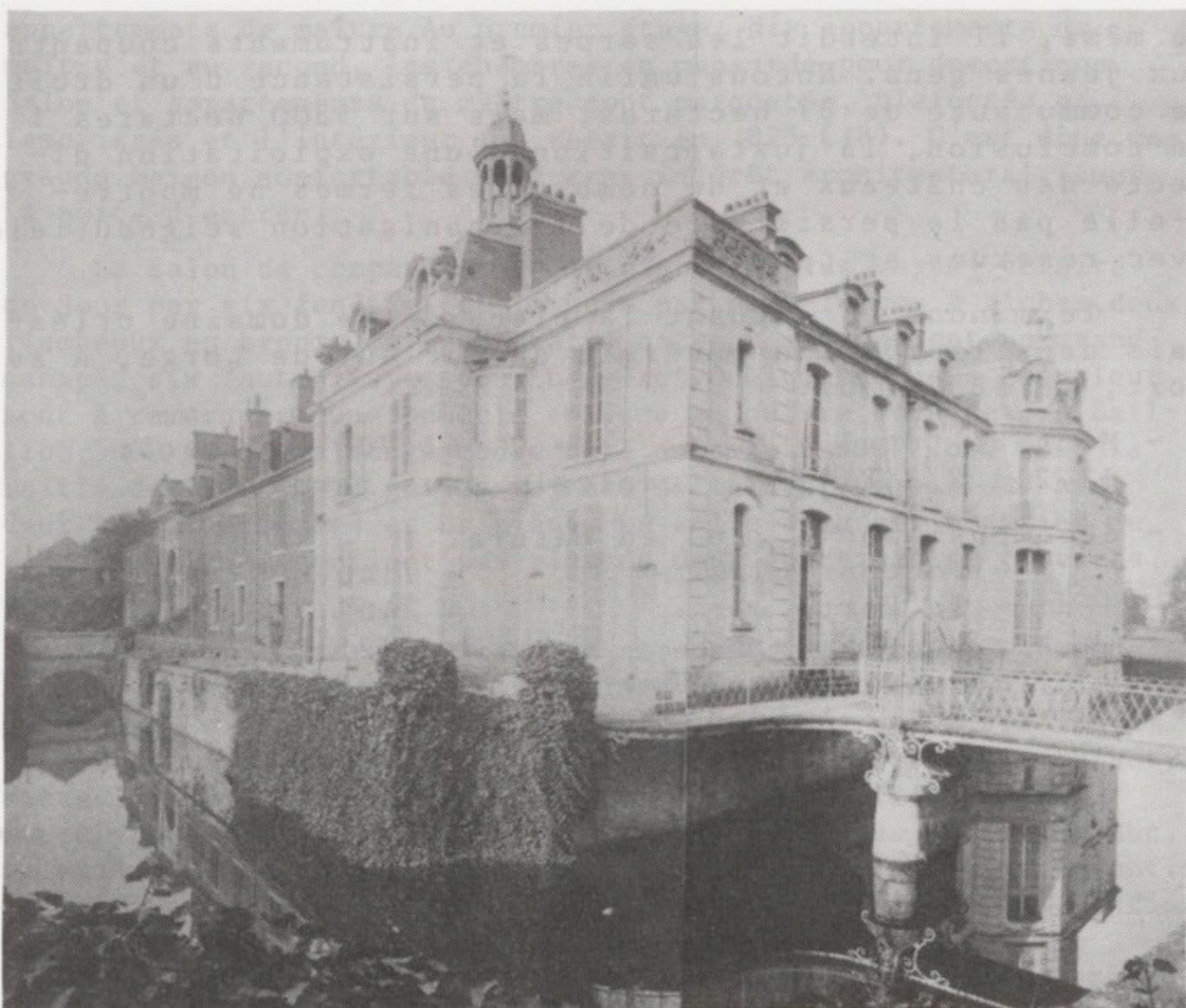
1 chapon = 2 poulets

1 cochon de lait = 2 dindes

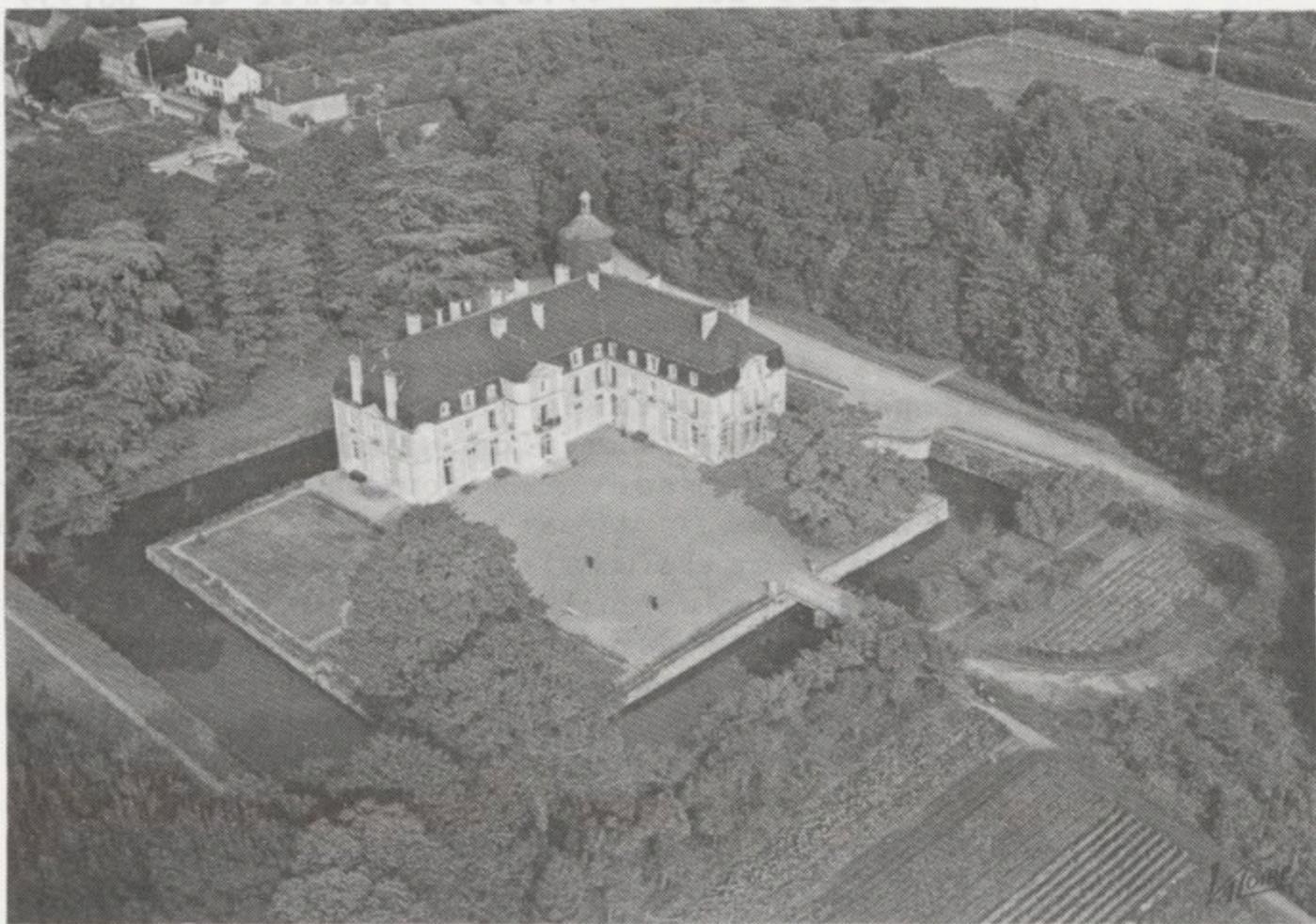
le moulin à eau de La Ferté donne douze anguilles, d'autres du beurre frais d'autres des châtaignes. Ces redevances contribuaient à l'alimentation du château mais étaient aussi envoyées sur Paris où le duc résidait une partie de l'année. Remarquons en 1825 une maladie du cheptel à laine, qui le décima entièrement. Enfin, les fermiers payaient régulièrement puisque deux seulement moururent insolubles.

A côté des fermes, l'essentiel des revenus, se trouvaient des locations diverses : près, jardins et maisons à de petites gens.

Autre apport important : les bois, dont l'évaluation de la superficie est difficile car ils sont souvent imbriqués dans les fermes, mais le bois de la Ferté fait à lui seul 470 hectares. Le rapport financier n'est pas négligeable: l'exploitation des bois de la Ferté entre 1824 et 1838 est en moyenne de 14369 F/an, soit environ la moitié des dépenses annuelles de Fontpertuis. On peut noter 5 à 10 F. comme prix moyen du chêne. Les plantations sont de chênes, sapins, pins maritimes, peupliers, aulnes et bouleaux. Les taillis sont repérés en fonction de leur bourgeon (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, etc.) et on fait le décompte précis des chênes avec leur estimation. Sur ces terres-là, au moins, le reboisement et la mise en valeur n'ont pas attendu le Second Empire ! Enfin, nous possédons un règlement pour la garde des bois de la Ferté, écrit par le duc de Lorge lui-même pour les deux gardes, Rouge Oreille et Vanneau (16). Ceux-ci doivent remplir mensuellement un livre d'ordre où sont consignés les réparations urgentes, les dégâts des loups et sangliers et ceux des braconniers et maraudeurs. Quant à ceux-ci, "les gardes savent que leur devoir n'est pas d'arrêter ou de désarmer un homme mais de le connaître et de faire leur rapport bien exact et bien circonstancié" : justice préventive et non expéditive ! Fermes et bois doivent être surveillés de façon à ce que chaque garde y soit allé une fois par mois. Ce livre d'ordre est examiné par le régisseur et par le duc, huit jours après son retour au château. En effet, le duc surveille personnellement les bois et constate que des jeunes veaux vont dans les jeunes coupes.



Montage du début du siècle montrant les ailes méridionale et orientale de Fontpertuis



(Cliché Valoire, Blois)

Vue aérienne du château de Fontpertuis

De même, il interdit les serpes et instruments coupants aux jeunes gens. Notons enfin la persistance d'un droit de communauté de 87 hectares, mais sur 5500 hectares ! En conclusion, la juxtaposition d'une exploitation directe des châteaux et de nombreuses fermes ne montre-t-elle pas la persistance de l'organisation seigneuriale avec réserves et tenures ?

Terminons en situant la place de ce domaine orléanais dans la fortune générale du duc Guy de Lorge, à sa mort, en 1837 (10).

1 - Montant total	= 2.063.705 F or, soit	
	12.211.272 F 1978	(capital, sans revenus)
2 - décomposition	a) en nature	
- Fontpertuis	= 140.000	)
- la Ferté	= 401.780	) 50%
- bois Nièvre	= 125.000	
- bois Haute Saône	= 337.750	
- Hôtel Lalande, Bordeaux	= 32.000	
- Domaine Rigaud, Gironde	= 53.333	
		1.089.863, soit un peu plus de la moitié
	b) en deniers	973.842
		2.063.705 F or
3 - origine de cette fortune		
a) mère :	actif de 1.228.873	
b) père :	passif de 108.038	)
	actif de 47.099	) passif de 60.939 F

On comprend aisément que dans son testament, le duc Guy écrive : "C'est à ma mère que nous devons presque toute la fortune dont nous jouissons".

#### LA VIE AU CHATEAU DE FONTPERTUIS

Construit à la sortie de Lailly, il est entouré de douves datant au moins du XV<sup>e</sup> siècle. Son plan consiste en deux bâtiments est

et sud joints perpendiculairement :

L'entrée principale est au midi, au bout d'un petit pont en pierre franchissant les douves. L'aile méridionale, la plus ancienne, fut entièrement détruite après 1919 et reconstruite dans le style néo-classique de l'aile orientale, remodelée en 1858 (17). On peut s'en faire une idée par une carte postale des années 1900 : sans originalité remarquable, elle comportait cependant une belle porte cochère encadrée de hauts pilastres et surmontée d'un fronton triangulaire, le tout en pierres blanches. Il reste un beau colombier, probablement du XVII<sup>e</sup> siècle, si l'on en juge par sa cave voutée.

A l'intérieur (13), trente-sept pièces de taille inégale ; au rez-de-chaussée de l'aile sud, le service (cuisine, office, fruitier, etc...) tandis que celui de l'aile est voit les salles de réception et deux

appartements de maître. Au premier étage, dix appartements de maître et au second, les chambres en mansarde pour domestique. Salon et appartements de maître sont parquetés, plafonnés et lambrissés et l'intérieur fut refait en 1825 (18). C'est donc une grande maison confortable mais sans intérêt architectural, sauf la porte d'entrée.

Le salon de compagnie est la pièce la plus vaste: éclairé de jour par six fenêtres et la nuit par deux lampes à globes, deux flambeaux en bronze doré et quatre cirans, il contient un grand canapé, six fauteuils et deux bergères. Quelques objets de valeur sont à remarquer: une pendule antique en cuivre doré de J.B Bailly, une grande glace à cadre doré estimée à 600 F.or, soit la moitié du prix de la grande voiture de maître, un billard avec deux lampes bronzées et un piano. La salle à manger n'a rien de spécial mais ne contient pas plus de deux douzaines de couverts et de verres.

Le mobilier des chambres est abondant: secrétaire, commode, tables, nombreux fauteuils et chaises. En effet, la famille étant nombreuse, elles étaient probablement le refuge de la vie intime. Un baldaquin en couronne avec toile de Jouy à grosses fleurs surmonte le lit des femmes. Remarquons quelques belles pièces de mobilier: le bureau à cylindre en acajou et dessus marbre du duc, un piano en acajou de Boufroy aîné (Paris, 1814), une pendule antique estimée 200 F.or appartenant à la comtesse d'Allemands; enfin, dans la chambre aux Chinois, un secrétaire en laque de Chine (300 F.or) et un écran en tapisserie chinoise. Le mobilier est souvent en acajou mais il y a très peu de tapis. Enfin, dans les chambres des domestiques, reviennent presque toujours lit en bois blanc peint, commode en noyer, table, fauteuil et chaise.

A l'extérieur, un bois appelé le Parc avec une glacière, deux potagers équipés de serres, verger, orangerie aménagée en 1824 (18) où sont abrités douze caisses de grenadiers, vingt-six d'orangers et environ cinq cents pots de fleurs et arbustes, des parterres et des près, le tout planté d'arbres de grande valeur. Jusqu'à une époque récente, les orangers étaient sortis à la belle saison et concouraient à l'embellissement du château.

Mais la maison ne peut vivre sans la basse-cour alimentée en eau par le puits situé en son milieu. Elle se compose de quatre écuries, grange et nombreux greniers emmagasinant six mille bottes de foin et trois mille de luzerne, sellerie et remise à voitures en abritant six dont une de maître montée et peinte en jaune, l'étable avec trois mères-vaches et deux veaux, deux poulaillers contenant soixante poules et poulets, neuf oies, six dindes et un fournil. Enfin, la partie vinicole: pressoir, cuves, cellier où le vin attend d'être bouché et la cave avec des vins ordinaires de Lailly et Bordeaux, du cidre, des vins rouges de Langon (1822), Médoc, Rigaud et blancs: Pouilly millésimé, Sauterne et Champagne. L'importance des vins de Bordeaux montre la persistance des origines familiales mais on remarque cependant, en 1828, une commande de deux pièces de vin de Beaune (16) - Dix domestiques sont logés dans la basse-cour dont l'inventaire donne d'intéressantes indications de prix. Ainsi :

- jument de 7 ans	:	400 F.or	
- voiture de maître	:	1200 F.or =	7100 F.1978
- vache	:	200 F.or =	1183 F. --
- veau	:	296 F.or	
- vin ordinaire Lailly	:	8.60 F/hl=	51 F. --/hl 1978
			0.51 F--/ 1.1978
- bouteille Sauterne	:	1.25 F.or=	7.40 F 1978
- bouteille Champagne	:	2.70 F.or=	15.80 F --

Le champagne était encore plus que maintenant une boisson de luxe: même un duc de Lorge n'en a que douze, contre soixante de Sauterne !

Sur plus de dix-huit hectares, vivent une trentaine de personnes. La famille se compose du duc et de la duchesse, de leurs sept enfants, dont le fils aîné et trois filles sont mariés et séjournent au château. Chaque membre de la famille a son domestique sauf le dernier fils Septime et Aldonce n'a qu'un cocher. En plus, une femme de charge, le cuisinier, deux filles de cuisine, un autre cocher, une fille de basse-cour et le jardinier avec sa famille.

Les comptes de Fontpertuis de 1814 (12) et 1816 (16) nous renseignent sur la vie rurale dans cette terre mais ne nous permettent pas de généraliser à l'ensemble des fermes. Notons déjà les persistances : fumier et vases, travail du bois d'août à janvier, culture des petits pois et haricots, danger des loups : "Le 7 mars 1826, une lettre annonce que dix loups ont été tués lors d'une battue. On en voit rôder tous les jours autour des fermes." (17) - Mais les nouveautés sont certaines : transport de chaux, emploi de la charrue et de la pomme de terre dès 1814, chose encore rare car "le maudit tubercule bouleverse les habitudes" (18), de la luzerne et du sainfoin dès 1816, orangerie et venue de cent brebis mérinos d'Espagne. Ici se confirme l'influence des grands propriétaires dans l'introduction de nouvelles cultures, ainsi que l'avait bien montré le général Bugeaud, en Périgord, à la même époque (19). En 1814, le régisseur paie vingt-quatre francs pour faire pêcher autour du château : ce poisson, ainsi que lièvres, perdrix et alouettes sont envoyés à l'hôtel parisien, 112 rue du Bac. Enfin, sur vingt-deux métiers recensés onze n'existent plus de nos jours, en particulier : carrier, chauffournier, scieur, charron, maréchal, bourrelier, cloutier, chaudronnier et tonnelier, tous domiciliés alors sur Lailly et Beaugency.

La dépense annuelle de la terre de Fontpertuis est comprise entre 30 et 33000 F.or. En 1816, les gages des domestiques représentant 10,5% du budget tandis que les dépenses de la cuisine en couvrent 67,6% : d'abord le boulanger, ensuite le boucher, enfin l'épicier - Il est intéressant de noter qu'actuellement, les dépenses seraient probablement inversées, ce qui illustre bien les transformations de notre société en un siècle et demi environ. Remarquons cependant que les domestiques étaient nourris.

#### LEURS IDEES POLITIQUES

Nous ferons souvent référence à un document original (16): la biographie d'Anne de Jaucourt,

par Henry Camusat de Riancey (1816-1870), arrière grand-père de Montherlant (20) avocat et journaliste royaliste, député légitimiste de 1848 à 1851, auteur de nombreux ouvrages historiques (21).

Leur origine familiale et leur carrière sont un élément important pour comprendre la mentalité politique des deux premières générations de Durfort de Lorge qui vécurent à Fontpertuis. Nous avons déjà vu l'importance de l'intimité avec la famille royale de Jean-Laurent et d'Adélaïde. Guy était très lié d'amitié avec Lord Moira, chef de la compagnie anglaise de Quiberon et Noirmoutier (été 1795). Dans son testament il écrit de lui: "si parfait pour nos Princes malheureux et pour tous les français" et demande que son portrait soit placé avec les portraits de famille, marque de grande reconnaissance. Quant à son attitude au retour d'émigration, voici ce qu'en dit Lorin de Chaffin: "Quand le Premier Consul rouvrit aux émigrés les portes de la patrie, il en profita pour rentrer en France. On sait qu'à cette époque, Napoléon fit les plus grands efforts pour attirer à sa cour la noblesse de l'ancien régime, par l'appât des hautes dignités de l'Empire. Des offres brillantes furent faites au jeune comte de Lorge qui refusa de les accepter et on assure que l'Empereur, en apprenant l'insuccès des tentatives faites pour le gagner, ne put s'empêcher de dire: "Cela ne m'étonne pas d'un de Lorge, j'en eusse fait autant à sa place." (22).

La Restauration signifia naturellement le retour des honneurs pour toute la maison de Durfort. L'aîné le duc de Duras, fut pair de France dès juin 1814, premier gentilhomme de la chambre du roi et chevalier du Saint-Esprit. C'est appuyé sur son bras que Louis XVIII, fuyant le retour de Napoléon, partit pour Gand (23). Jean-Laurent fut lieutenant-général en septembre 1814, gouverneur du château de Rambouillet où il mourut, pair de France et chevalier du Saint-Esprit. Un brevet royal du 3 février 1815 autorisa Guy à prendre sa vie durant la qualité de duc de Civrac et il succéda à son père comme pair de France. Son frère Alexandre le fut aussi, de même qu'un cousin, Etienne, comte de Durfort-Verniole.

Cette place privilégiée amena les attaques de la "Bibliothèque Historique", organe des groupes de gauche. Ainsi, ils inventèrent un comte de Lorge enfermé à la Bastille et libéré le 14 Juillet 1789. Ce pseudo-comte est représenté sur une gravure qu'on peut voir au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Sa description correspond tout à fait à celle des Mémoires de l'époque révolutionnaire: "presque tous avaient des barbes très longues, les cheveux dans un désordre qui achevait de rendre leurs figures effrayantes, tous avaient des pantoufles au lieu de souliers..." (24). Louis Veillot démontra la fausseté de ces accusations, la Bibliothèque Historique perdit son procès et fut condamnée. Mais juste avant la guerre, on pouvait encore voir au Musée Tussaud de Londres le comte de Lorge en cire libéré dans sa cellule par les émeutiers triomphants!

Les archives de la chambre des Pairs ne révèlent aucune intervention particulière des ducs de Lorge pendant la Restauration, sauf leur démission dont nous allons parler. Peu de temps après la mort de son père, le duc Guy recevait une lettre du Chancelier Dambray en date du 23 janvier 1827: "L'estime et l'affection dont le Roi honorait Monsieur votre Père, vous garantissaient d'avance

la satisfaction avec laquelle Sa Majesté vous verrait occuper à la Chambre des Pairs la place à laquelle votre naissance vous appelle. J'ai eu l'honneur de lui soumettre hier la demande dont vous m'avez chargé pour elle et elle m'a ordonné de vous transmettre sans Delay l'autorisation nécessaire pour suivre votre réception" (25). Douze pairs répondaient de la dignité du duc de Lorge : les ducs de Duras (son oncle), d'Havré, d'Avaray, d'Escars, de Praslin et de Clermont-Tonnerre, le marquis de Brézé, les Comtes de Chastellux, de la Bourdonnaye, de Courtavel, le vicomte d'Agoult et le baron de Damas. Le 7 septembre 1830, ce même duc de Lorge écrivait la lettre suivante au Baron Pasquier, président de la Chambre des Pairs : "Depuis la déclaration que j'ay faite à la séance du 7 aoust, je me suis abstenu de paroître à la chambre, et n'ay pris aucune part à ses délibérations. Apprenant par les journaux que la Chambre des Pairs venoit d'accueillir et d'adopter un projet de loi (que l'on peut appeler pénale) proposé à la Chambre des députés, qui enjoint à tout Pair sous peine de déchéance de prêter serment dans un temps déterminé : je déclare que cette menace de déchéance ne change en rien mes sentiments et ma résolution : si il y a un sacrifice à faire, je le fais volontiers à ma conscience et a mon attachement inviolable a la cause sacrée de la légitimité et du malheur. Lié par mon premier serment, je ne puis en prêter un autre qui l'annulleroit entièrement, je puis sacrifier ma pairie mais jamais ma conscience". La réponse des Pairs à cette demande de serment ne fut pas identique pour tous à celle du duc de Lorge - Ainsi :

- 172 prêtèrent serment, dont les duc de Duras et d'Avaray qui démissionnèrent le 8 janvier 1832 lorsque fut supprimée l'hérédité de la pairie.
- 17 adressèrent leur serment par écrit, dont le duc de Clermont-Tonnerre
- 21 refusèrent le serment dont le duc d'Havré
- 3 adressèrent une protestation, dont le comte de Chastellux
- 27 ne prêtèrent pas serment, dont le comte de La Bourdonnaye et le baron de Damas (25)

Fidèles à la cause légitimiste, les Lorge participèrent naturellement à l'insurrection de la Vendée en 1832. Guy, fils aîné du duc de Lorge fit office de postillon pour la duchesse de Berry et rallia les six cents gars de Charette. Alexandre, frère du duc, fut pris dans l'affaire de la Chapronnière où périt Jacques Cathelineau, le fils du "Saint de l'Anjou". Son procès eut lieu en janvier 1833 aux assises du Loiret. Lorin de Chaffin nous apprend que "le bruit se répandit que Mme la duchesse de Berry était réfugiée à Fontperthuis. Le Procureur du Roi d'Orléans, accompagné d'un détachement d'infanterie et de cavalerie, se rendit à Lailly. En arrivant devant le château, l'officier commandant le détachement rangea sa troupe en bataille et fit charger les armes. On procéda ensuite à des perquisitions rigoureuses qui n'eurent d'autre résultat que d'agiter la foule accourue à la nouvelle de cet événement".

Dans sa remarquable étude sur "la Droite en France", Monsieur René Rémond donne cette définition des Ultras de la Restauration: "elle est la tradition faite système et érigée en politique".(26) Si nous suivons cette définition, les ducs de Lorge en sont un exemple parfait. Ainsi Riancey écrit "Rien ne donnait une idée

plus noble et plus vraie de l'antique et patriarchale existence de la noblesse française que cette maison toute remplie du culte de la tradition, de l'honneur et du devoir". De même, parmi les biens considérables des Durfort en Aquitaine, le duc Guy n'avait pu racheter que la terre de Rigaud (13).

Dans son testament, il demande à son fils aîné de faire "tout ce qui dépendra de lui suivant le temps et les circonstances pour maintenir et conserver dans la famille ces précieux dépôts".

Un "manichéisme élémentaire" inspire les ultras : "la révolution est le mal" et le bien, l'ancienne monarchie française (27). En effet, nous trouvons dans le contrat de mariage du duc Guy : "le dépouillement entier de leur fortune que fait éprouver aux sieur et dame Duc et Duchesse de Lorge la révolution qui a renversé la monarchie française et abrogé les lois et coutumes qui régissaient les provinces de France, ne leur permettra pas de fixer à leurs enfants ce qu'ils désireraient assurer en faveur du dit mariage". Dans son testament, le duc Guy affirme : "les partages égaux entre les enfants tendent à l'extinction et à l'anéantissement des familles, ce que vouloit la révolution". Aussi, d'accord avec Anne de Jaucourt, il avantage très nettement son fils aîné "non par prédilection pour lui car nous n'avons jamais éprouvé la moindre différence dans notre tendre attachement pour chacun de nos enfants, mais seulement parce qu'il est l'aîné et que comme tel il devient le représentant naturel et le remplaçant du père". A propos de l'émigration, Riancey écrit : "Aux amertumes de l'exil se joignirent bientôt les privations, la gêne, le dénûment; il fallut travailler pour vivre. On ne se rend pas assez de compte, aujourd'hui, avec la frivolité de nos esprits, de ce que devait être une telle extrémité pour ces natures élégantes et délicates, tombant presque tout à coup des habitudes de luxe dans les longues et croissantes anxiétés de la misère". Le pivot de la réflexion politique ultra est la notion d'ordre naturel : le choc de la révolution "est à l'origine de tout un effort de réflexion qui s'épanche dans l'abondante littérature d'Essais, de Considérations sur l'origine et les causes des révolutions" (28). Nous verrons plus loin combien la bibliothèque de Fontpertuis renferme de ce type d'ouvrages. De même, "la sensibilité ultra est toute pénétrée de réminiscences du moyen-âge, un moyen-âge de convention" (29) : ne nous étonnons donc pas si Riancey parle de "l'antique et patriarchale existence de la noblesse française" et si, devant la vénération des habitants de Lailly envers Anne de Jaucourt, il parle de "l'hommage rare et spontané, digne de ces anciens âges chrétiens auxquels la duchesse de Lorge appartenait par la pureté de sa vie comme par la noblesse de son rang !" et si Walter Scott figure en bonne place dans la bibliothèque avec "L'Histoire des Croisades", "La Prison d'Edimbourg" et "Ivanohe". De ce culte du moyen-âge, les ultras tirent "l'image d'une société idéale qu'ils vont tenacement s'attacher à restaurer" (30).

Les chantres de cette société idéale seront en particulier Joseph de Maistre et le viconte de Bonald, tous deux présents dans la bibliothèque de Fontpertuis. Leur culte pour la famille royale est naturellement très grand. Dans son testament, le duc Guy donne à son gendre le marquis de la Rochethulon "une boîte d'écaïlle garnie en or, ornée de deux camées du Roi Louis XVI et de la Reine l'infortunée Marie-Antoinette. Mon père aimait beau-

coup cette boîte à cause des portraits qui s'y trouvent. Je ne puis les confier à des mains plus sûres, plus zélées et plus dévouées à nos malheureux princes".

Son fils Aldonce reçoit une médaille d'or du sacre de Charles X où il était comme président du Conseil Général du Loiret : "Aldonce a été page de ce monarque si bon, si loyal. Il est entré ensuite à son service, il conservera toujours un religieux souvenir de cet excellent et malheureux Prince. Ses sentiments d'honneur en sont pour moi le garant". Si Louis XVI, Marie-Antoinette et Charles X sont souvent cités, il est intéressant de noter l'absence de toute référence à Louis XVIII; si peu goûté par les Ultras !. Le duc Guy soutient activement la presse ultra. Il possède une action de "La Quotidienne". Dirigé par "Michaud, défenseur intransigeant de l'Union de l'Autel et du Trône" (31), c'était "le journal le plus lu du clergé et de l'aristocratie" (32). De même, il possède la collection du journal "Le Conservateur", "première tentative pour faire de la droite le parti de l'intelligence, avec Chateaubriand, Bonald, Villèle, Martainville et ce jeune abbé de La Mennais, hier encore inconnu et sur qui "l'Essai sur l'indifférence (1817) vient soudain de jeter une gloire toute neuve" (33). Enfin, "la conservation politique et sociale s'achève en conservation religieuse" (34) : l'habit de cérémonie de Pair de France du duc Guy pourra être employé comme ornement d'église et Riancey écrit : "L'exemple des fins héroïques et chrétiennes est un patrimoine d'honneur public, et il veut être conservé pour la consolation des races présentes et pour l'enseignement des générations nouvelles".

#### L'IMPORTANCE DE LA RELIGION

La religion tient une place essentielle dans la famille de Lorge. Sept mois après l'achat du château de Fontpertuis, une lettre de Bernier, évêque d'Orléans, autorisait la duchesse de Lorge à célébrer des messes dans la chapelle du château, située au-dessus de la porte cochère (35). Bernier n'était pas inconnu aux Lorge : Agent général de Louis XVIII en France, il avait songé au duc Jean-Laurent pour commander une nouvelle insurrection dans l'Ouest en 1799, à cause de sa parenté avec Lescure et La Roche-Jaquelein. Mais l'arrivée de Bonaparte au pouvoir et les préparatifs du Consulat où Bernier joua un rôle important, bouleversèrent ces prévisions (36). Invoquant la "Très Sainte Trinité" dès le début de son testament, le duc Guy poursuit : "Je lègue mon âme à Dieu et déclare vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. J'espère que mes enfants pratiqueront toujours cette sainte religion, en rempliront tous les devoirs et ne s'écarteront jamais de ses principes; elle seule peut les rendre heureux même dans ce monde et dans l'autre pendant l'éternité. Si je n'ai pas toujours pratiqué la religion aussi fidèlement que je le devois, j'en demande pardon à Dieu et à tous ceux à qui j'ay pu causer quelque scandale. Je prie Dieu de me recevoir dans Sa Sainte Miséricorde". Il précise son attitude vis-à-vis de l'argent : "Le ciel nous a toujours préservés de la misère, l'un des plus grands fléaux de l'émigration.. En 1814, la famille longtemps dispersée s'est trouvée réunie et jouissant sinon de beaucoup de grâces et de

faveurs, comme dans son ancienne splendeur, mais de ce qui leur est mille fois plus préférable, du bonheur le plus parfait dans son intérieur et ayant d'ailleurs une fortune honnête et indépendante... Les intérêts et les capitaux ont été exactement payés et nos billets retirés". Son enterrement doit être simple : "voilà ce qui est bon et véritablement utile aux morts : une grande pompe est pour satisfaire la vanité des vivants". Riancey nous dit que dans cette famille "la piété y vivifiait et y dominait tout. Madame de Lorge était l'ange gardien et consolateur de toutes les douleurs, qui n'épargnent pas plus les grands et les puissants que les faibles et les petits... Agée de soixante-dix-sept ans, elle attendait sa délivrance avec de pieux désirs, vit, avant tous les siens, la gravité de la dernière atteinte, et elle demanda l'extrême-onction".

Au-delà des citations, il n'y a pas de raison sérieuse pour voir de l'hypocrisie ou de l'opportunisme dans cette attitude. Avec Monsieur René Rémond, nous pensons qu'il y a chez l'ultra "une conviction sincère de la bienfaisance du rôle de l'Eglise et une foi personnelle" : n'en prenons pour preuve que la sincérité de la conversion de Charles X (37). Cette foi a des conséquences essentiellement résumées dans cette phrase du testament : "dire des messes et faire des bonnes oeuvres". Les messes sont dites en Franche-Comté, où son grand-oncle de Randan fut lieutenant général et commandant, pour sa famille, lui-même et les pauvres; de même à Lailly et La Ferté.

Les bonnes oeuvres se présentent sous deux aspects : d'abord de très nombreux dons aux curés et aux fabriques. L'exemple le plus caractéristique est la donation faite au curé et aux fabriciens de l'église de La Ferté Saint Aignan, le 16 Novembre 1825 (16). Lors d'un achat de terrain, le duc Guy redonna au curé des terrains qui étaient la propriété des cures et "dont elles ont été dépouillées par les lois révolutionnaires", cette restitution étant conforme à sa "manière de penser et aux principes que j'ai toujours professés, je désire qu'elle contribue à améliorer votre position". On retrouve là une mentalité très bien vue par Mgr. Mollat : "Au XIV<sup>e</sup> siècle, il n'était possible, même à une puissance d'ordre essentiellement spirituel, de dominer le monde qu'à la condition d'asseoir ses moyens d'action sur la propriété territoriale et la fortune mobilière" (38). La seule différence, mais de taille, est que nous sommes en 1825 et non au XIV<sup>e</sup> siècle : l'ultracisme "est en tous points la vivante antithèse des principes qui, depuis un quart de siècle, régissaient la France, son gouvernement et sa société : c'est bien la contre-révolution.." (39).

Dans ce même document, le duc de Civrac évoque la possibilité d'un remembrement : "je m'y prêterais volontiers, nous nous entendrions à cet égard dans l'intérêt des Pauvres, dont les propriétés morcelées sont souvent gaspillées; pour moi j'y trouverais aussi l'avantage de n'être pas entrecoupé en beaucoup d'endroits, mais, je le répète, il faut et je désire, que l'intérêt des Pauvres soit bien clairement reconnu dans tout arrangement". Cette insistance sur les Pauvres, avec une majuscule, n'est pas fortuite: elle correspond à un aspect important, sinon fondamental, de l'action des ducs de Lorge sur leurs terres.

La duchesse Adélaïde fut l'initiatrice de cette sollicitude envers les pauvres. Ainsi, peut-on lire sur le registre paroissial

sial de Lailly en date du 14 décembre 1819 lors de sa sépulture : "en présence de ... surtout des pauvres dont elle était la mère" (40). Cette sollicitude se traduit par des dons divers : à Lailly, en quatre mois sont versés 307 F. pour les viandes et aumônes aux pauvres à la porte de la Basse-Cour; le maître d'école est payé pour les six enfants les plus pauvres; à la Ferté, du pain est fourni aux pauvres; à Crouy, 40 F. à l'instituteur pour faire l'école aux enfants pauvres. Mais les dons et les messes ne suffisent pas : Adélaïde voulut une fondation dont la réalisation fut l'oeuvre de son fils aîné, le duc Guy qui, dans son testament, donne 20000 F. (118.343 F 1978) au comte de Lorge pour la fondation à perpétuité de l'établissement de deux soeurs hospitalières à Lailly "pour soigner les malades et instruire les filles des pauvres. Ma mère a commencé cet établissement si utile à la classe indigente, mais les circonstances ne lui ont pas permis de le fonder à perpétuité; par son testament, elle m'a laissé des fonds pour le continuer... devoir sacré pour moi.. mon fils sera libre de choisir l'ordre religieux ... Je recommande très particulièrement cet établissement à mon fils en mémoire de celle à qui cette bonne oeuvre est due et à qui la famille a tant d'obligation, espérant qu'elle obtiendra miséricorde pour elle et attirera les bénédictions du ciel sur le reste de la famille". La présence de deux soeurs à Lailly fut assurée jusque dans les années 1930.

Lors de l'épidémie de choléra de 1832, le duc Guy, afin de soulager la municipalité de Beaugency qui ne pouvait le faire, acheta une maison rue Pavie pour 6500 F. Elle servit d'hôpital temporaire, deux places étant réservées pour des malades de Lailly (41). La reconnaissance des Balgentiens se manifesta par leur présence nombreuse à l'enterrement du duc, un cordon de son drap mortuaire étant porté par le maire de Beaugency (22).

L'intérêt de la famille de Lorge envers les pauvres est tout-à-fait révélateur de l'actualité du problème de la paupérisation, de plus en plus sensible au fur et à mesure qu'on avance dans le XIX<sup>e</sup> siècle. "Peu d'époques (la Restauration) ont été plus fertiles en oeuvres charitables de toutes sortes, et, la mode venant au secours de la religion, il n'était pas de dame de la haute société qui ne tînt à honneur d'avoir "ses pauvres". Un seul fait suffit à caractériser le changement d'esprit qui s'est opéré à cet égard après 1815 : alors que, sous l'Empire, la moyenne annuelle des dons et legs aux hospices et hôpitaux était de 994000 F., de 1814 à 1830, cette moyenne s'est élevée à 3401000" (42). Lors de la séance du 2 février 1819, le conseil municipal de Lailly, devant l'urgence du problème de la pauvreté et du chômage, demande l'aide du Préfet du Loiret : "Il existe dans cette commune cent familles qui n'ont d'autres ressources que la journée des chefs de ces familles. Quand elles leur manquent, elles restent sans pain. Les propriétaires aisés ont fait depuis plusieurs années tous les sacrifices qui étaient en leur pouvoir. Ils font ce qu'ils peuvent en faveur de cette classe intéressante des indigents mais ils ne peuvent suffire à tout" (43). Dans sa bibliothèque, le duc de Lorge possède un "Rapport sur les pauvres en Angleterre" et, en 1844, Lorin de Chaffin fait paraître un essai sur "De l'extinction de la mendicité".

Par les nombreux passages déjà cités, nous avons pu deviner combien le sens de la famille était puissant chez les Lorge. Le duc Guy veut "être enterré près de ma mère, elle seule me séparera de mon père". Il fait l'éloge de ses parents "modèle de religion, d'honneur, de fidélité envers Dieu, le Roi et les Princes auxquels ils étaient attachés" qui doivent servir de modèle aux générations futures. Le duc Jean-Laurent étant mort avant d'avoir pu jouir des bienfaits de la loi de 1825 "qui lui aurait rendu quelque chose mais bien peu de son ancienne fortune", il laissa un lourd passif à son fils qui est bien conscient que "c'est à ma mère que nous devons presque toute la fortune dont nous jouissons" (44).

Le sentiment conjugal est aussi très fort. Voici comment parle le duc Guy de son épouse, Anne de Jaucourt: "Depuis plus de trente ans de mariage, je n'ai jamais varié sur la profonde estime qu'elle m'a toujours inspirée et sur le tendre attachement que je lui ai voué. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet de peur d'affecter péniblement son coeur si sensible, mais j'ai la confiance intime qu'elle n'a jamais douté de mes sentiments à son égard".

Cet amour conjugal se continue naturellement dans les enfants: "... jamais le moindre reproche. Je rends grâce à Dieu d'avoir béni notre intérieur en nous donnant des enfants qui en font le charme et le bonheur". Enfin, "les vrais amis se trouvent de préférence dans les familles. Mon désir le plus ardent est donc que mes enfants et ceux de mon frère vivent dans l'union la plus intime". Aussi, le duc Guy achète-t-il à perpétuité à la commune de Lailly un terrain pour la sépulture familiale: "Mon père et ma mère y reposent déjà et j'ai eu la douleur de voir deux de nos petits-enfants se hâter d'y prendre leur place."

Cette importance donnée à la famille à plusieurs significations. Si nous suivons l'étude de Philippe Ariès, nous constatons que l'enfant n'a pas de place dans la civilisation médiévale (45), ce qui souligne la contradiction entre la réalité familiale vécue par l'aristocratie de la Restauration et le Moyen-Age de convention auquel elle se réfère. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille prend deux sens: d'abord, elle se confond avec un patrimoine et une réputation puis, sous l'influence bourgeoise, devient une société fermée où on aime demeurer. Ces deux sens sont mêlés chez les Lorge, d'une part avec le rôle de l'aîné et le modèle parental, d'autre part avec "le bonheur le plus parfait dans son intérieur et avec une fortune honnête et indépendante". Enfin, "l'importance reconnue à la cellule familiale dans l'organisation de la société restera jusqu'à nos jours un des indices les plus sûrs auquel reconnaître les tenants de la conservation politique et sociale" (46).

#### LEURS LECTURES

La présence dans l'inventaire de la composition détaillée de la bibliothèque nous permet de connaître avec précision les lectures de la famille de Lorge. Ces volumes se trouvent dans une pièce à côté du salon. Elle est intime, éclairée par une fenêtre avec deux rideaux de croisée sur bâton doré, une ottomane, deux chaises, le tout garni en indienne,

un tapis de pied et deux tapisseries, enfin pour écrire, un petit bureau d'acajou couvert de cuir verni. Le corps de bibliothèque en acajou comprend 1095 volumes correspondant à 283 titres dont l'ensemble est estimé à 2483 F. (14700 F.1978).

La répartition par matières est la suivante :

- histoire	= 50%
- littérature	= 16,6 %
- religion	= 11,7 %
- histoire universelle	= 7,4 %
- divers	= 14,3 %

L'importance de l'histoire ne doit pas nous étonner. Le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle de l'histoire : toute tradition politique veut s'intégrer dans la continuité historique, que ce soient les ultras, Guizot ou Marx. Ainsi, nous trouvons le "Théorie des révolutions" et "l'Esprit de l'Histoire" du comte Ferrand, ministre d'Etat de Louis XVIII, à la "réputation surfaite de penseur politique" (47). Plus de la moitié des titres sont des Mémoires de l'Histoire de France, depuis Joinville jusqu'à Madame de Stael, en passant naturellement par Saint-Simon. Pour l'Histoire de France, Henri IV, le Grand Condé, "les Croisades" de Michaud et plus de la moitié concernant la révolution et l'Empire : Mémoires de Hue et Cléry, de la Marquise de La Rochejacquelein, du Comte de Ségur, nombreux ouvrages sur Napoléon. La période très contemporaine a sa place avec Decazes, les discours à la Chambre des Députés, deux livres sur les journées de Bordeaux qui montrèrent la force royaliste le 12 Mars 1814. Ensuite l'histoire d'Angleterre, souvent en anglais : Louis, le frère du premier duc de Lorge fut comte de Feversham et chevalier de la Jarretière. Enfin, l'histoire ancienne, surtout romaine.

La moitié des titres de littérature sont contemporains et plus politiques que littéraires : de Bonald, Maistre, Chateaubriand, Madame de Stael (de l'Allemagne) et Walter Scott. Une place importante est consacrée à Madame de Genlis: protégée à la Cour par la mère de Jean-Laurent (48), gouverneur des enfants du duc d'Orléans (dont le futur Louis-Philippe), elle fut nommée inspectrice des écoles primaires par Bonaparte. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est surtout anglais : Walpole, Pope et Richardson. Les classiques sont présents avec "Don Quichotte", "la Jerusalem délivrée", Montaigne, Molière, Racine et Madame de Sévigné. Quatre titres seulement pour l'Antiquité, dont Horace (en anglais et en français), l'inspirateur du Pope.

En religion, il est intéressant de rencontrer quatre ouvrages bibliques (Bible, Nouveau Testament, Evangile médité et Psaumes) : on dit si souvent que les catholiques ne lisaient pas la Bible ! Dans les ouvrages pieux et de spiritualité, citons spécialement Bourdaloue, Massillon, Bossuet, Fénelon et des écrits contemporains tels que "la religion prouvée par la révolution", La Mennais, La Luzerne et particulièrement la "Conférence sur la Religion" de Frayssinoux, grand maître de l'Université, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique qui épura l'Université et l'utilisa pour la rééducation morale et religieuse de la jeunesse française.

L'histoire universelle concerne surtout des encyclopédies et la culture générale. Notons enfin la place très restreinte de la philosophie.

**LEUR ROLE SOCIAL**

Nous avons déjà appréhendé le rôle social de la famille de Lorge en montrant leur sollicitude envers les pauvres. Nous le compléterons en étudiant leurs relations avec leurs domestiques et leur poids sur le village de Lailly. Les domestiques sont une vingtaine, logés et nourris au château, ce qui rend difficile un jugement sur leur salaire. Mais ils constituent la "maison", ils font pratiquement partie de la famille : le duc Guy est parrain du fils du jardinier et sa mère, la marraine; lors d'un décès dans la famille de Lorge, le deuil des gens de maison est payé. Dans son testament, le duc de Lorge donne plusieurs centaines de francs à presque tous les domestiques et une rente à quelques-uns, tout en continuant celles promises par ses parents. Enfin, de même que le mobilier des domestiques n'est pas misérable, leur vie ne le semble pas.

Au village, le duc est un personnage essentiel puisque le plus fort imposé, ce qui, dans le cadre du suffrage censitaire, est déterminant pour l'influence sociale. Prenons un seul exemple: le budget communal est souvent déficitaire, les 5 centimes étant insuffisants. Aussi, régulièrement, les plus forts contribuables sont-ils sollicités pour combler le déficit : la vie du village est en partie dans leurs mains. S'ils ne le font pas sentir directement à la population, celle-ci ne peut que leur en être reconnaissante. De même, par le nombre de ses domestiques, journaliers et fermiers, il représente un élément de poids dans le commerce local.

Le 9 Avril 1826, une lettre du préfet du Loiret nommait le duc de Civrac maire de Lailly, les autres membres du conseil étant aussi nommés dont Brassier, adjoint, lieutenant en retraite et chevalier de la Légion d'Honneur. Le duc de Civrac, bientôt duc de Lorge à la mort de son père le 4 Octobre 1826, prêta serment : "je jure fidélité au Roy, obéissance à la charte constitutionnelle et fidélité aux Lois du Royaume" (49). Le 6 Mai 1827, le conseil municipal se réunit pour décider de l'adjudication de travaux importants à l'église : nouvelle nef et reconstruction du presbytère. "Monsieur le duc de Lorge, pour favoriser l'adjudication et obtenir le plus de rabais possible, s'engage à faire une avance de fonds (2000 F.) pour la commune qui ne peut payer qu'en 5 années à partir de 1828". Le 14 août 1827, ce même conseil "pénétré de reconnaissance pour tous les Bienfaits de cette Respectable famille, à l'unanimité accorde à Monsieur le Duc de Lorge, la partie de terrain dans un coin du cimetière, qu'il désire pour la sépulture de sa famille, moyennant le prix de 400 F. une fois payé au profit de la commune". Le 22 juin 1830, seule séance où le duc fut présent et signa, le conseil demande un vicaire à cause de la démolition de Monçay et de l'augmentation de population qui est de 18 à 1900 habitants sur une étendue de plus de 7 lieues de circonférence. Il est intéressant de noter que l'évêque d'Orléans, par lettre du 25 août 1830, demande un vicariat pour Lailly "considérant que cette paroisse avait avant nos malheurs trois prêtres, un curé et un vicaire" (50) : on retrouve ici ce manichéisme élémentaire où la révolution est le mal. Mais les Trois Glorieuses annoncent la fin de la Restauration : le 3 août 1830, Charles X part de Rambouillet. Le 7 août, le duc de Lorge démissionnait de son poste de maire.

Jusqu'à sa mort, il participa à la vie de la commune : impôts extraordinaires, signature pour un supplément de traitement au curé, le 20 août 1837. Sur les listes électorales de 1834, il est toujours appelé pair mais ne participe pas au renouvellement triennal des conseils municipaux. Lorin de Chaffin nous décrit son rôle au niveau du département (22) : "A la première Restauration, il montra le même désintéressement, et le seul emploi qu'il voulut bien accepter fut le titre gratuit de Commandant supérieur des gardes nationales du Loiret. Nommé membre du conseil général du Loiret pour le canton de Beaugency, il y défendit constamment les intérêts de ses concitoyens, et nous lui devons la belle route qui conduit à Lailly. "Les archives du conseil général sous la Restauration ayant brûlé en 1940, il ne nous est pas possible d'en dire plus sur son action. Après 1830, "il se retira dans sa terre de Fontpertuis où il ne s'occupait que de bonnes oeuvres".

\*

\* \*

Ainsi se termine la seconde génération des ducs de Lorge installés en Orléanais des suites de la révolution. Malgré cet évènement décisif dans notre histoire nationale, ils conservèrent un attachement viscéral à l'ancienneté et aux gloires de leur famille mais aussi la volonté de reconstituer une grande propriété terrienne, facteur d'influence conservatrice dans les campagnes. Ce désir était d'ailleurs celui de Villèle et fut une des raisons du vote de la célèbre loi de 1825 sur l'indemnisation des émigrés.

Cependant, que de changements ! S'ils reconstituent assez bien leur fortune, la vie de Fontpertuis n'a rien de comparable avec les fastes de la Cour de Versailles ou ceux des fêtes parisiennes d'avant la révolution. Leur prééminence sociale, concurrencée par l'ascension de la bourgeoisie triomphante, est seulement conservée au niveau du microcosme villageois. Mais leur sens chrétien de la charité, fortement laïcisé et affadi au siècle des Lumières, reprend vie dans les difficultés de la révolution. Ils retrouvent leur responsabilité sociale devant la pauvreté rurale qu'ils soulagèrent réellement, d'abord jusqu'en 1837, mais aussi jusqu'à la seconde guerre mondiale, ce que nous espérons montrer dans une autre étude (51).

En conclusion, nous pouvons élargir aux Lorge ce que nous disait Riancey d'Anne de Jaucourt: "Les seuls liens qui pussent l'attacher encore au monde étaient l'amour de sa famille, l'amour de son Roi et l'amour de ses pauvres".



## NOTES

1. Yves Durand, la Maison de Durfort à l'époque moderne, 1975, p.26
2. Yves Durand, p.30
3. B.J Montgomery, Histoire de la Maison de Montgomery, Edimbourg, 1948.
4. Y. Durand, p.202
5. Y. Durand, p. 213
6. Dubuisson, Armorial, 1757, tome 1er, p.XII et 134-135
7. A. Castelot, Joséphine, 1964, p.59
8. G. Duby et A. Wallon, Histoire de la France rurale, tome 3, p.87
9. J.H Bauchy, Bulletin SAHO, n°49, p.172
10. Liquidation communauté et succession famille de Lorge, 29 Octobre 1838, Maître Ménard, notaire à Beaugency (orthographe de l'époque respectée).
11. Illustrations du livre de Y.Durand, op. Cit.
12. Archives aimablement prêtées par Monsieur Jean de Boissieu.
13. Inventaire dressé par M<sup>e</sup> Ménard entre le 27 Novembre 1837 et le 5 Novembre 1838, c'est-à-dire pratiquement une année ...!  
La mention de la Ferté le Pestre ne figure pas dans A.Longnon, les noms de lieux de la France. D'autre part, d'après des lettres de Foucault, régisseur du 7<sup>e</sup> duc de Lorge, fils de Guy, mort en 1837, le changement de la Ferté Saint-Aignan en la Ferté Saint-Cyr apparaît entre 1853 et 1854 (lettres d'archives personnelles, trouvées par l'auteur de la présente étude)
14. L'original se trouve dans les archives de Boissieu.
15. coefficient de transformation d'après René Sédillot Histoire du franc, 1979
16. archives personnelles de l'auteur
17. Y. Durand, p.281
18. G. Duby et A.Wallon. Histoire de la France rurale T.3 p.119
19. G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration 1974, p. 214

20. P. Sipriot, Album Montherlant, Pléiade, 1979, p.20
21. la référence sera Riancey
22. Lorin de Chaffin, Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency, Edition manuscrite, 1857, Archives départementales Loiret O 1886, p.594
23. G. de Bertier de Sauvigny, La Restauration, 1974 p.102
24. fragment des mémoires inédits de L.G Pitra, électeur de Paris en 1789, publiés par J. Flammermont La journée du 14 Juillet 1789 Paris, 1892, p.54
25. Archives nationales CC 488 et 496
26. René Rémond, la droite en France, 1968, p.22
27. R. Rémond, p.30-31
28. R. Rémond, p.35
29. R. Rémond, p.38
30. R. Rémond, p.39
31. B. de Sauvigny, p.143
32. R. Rémond, p.334
33. R. Rémond, p.40
34. R. Rémond, p.43
35. Archives départementales du Loiret, commune Lailly-en-Val (1 P 7)
36. Y. Durand, p.273
37. R. Rémond, p.43 et B. de Sauvigny, p.368
38. P. Pierrard, Histoire de l'Eglise catholique, 1972 p.147
39. R. Rémond, p. 43
40. Archives Evêché d'Orléans ( 50 J 416). Parmi les prêtres assistant à l'enterrement, se trouvait le curé de la Ferté Hubert, autre appellation de la Ferté Saint-Aignan: cf Dauzat, Dictionnaire des noms de lieux en France, Larousse.
41. Lorin de Chaffin, Edition imprimée (1856) p.328-329
42. B. de Sauvigny, p.257
43. Archives départementales. Commune de Lailly (1 D 5) Si nous comptons 5 personnes par famille, cela fait 500 personnes, soit le 1/3 de la population touchée par le chômage endémique.
44. Testament, comme toutes les citations de ce paragraphe, sauf mention spéciale.
45. P. Ariès L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime 1973 p.459 et suivantes

46. R. Rémond, p. 41
47. B. de Sauvigny, p.70
48. Y. Durand, p.246
49. Archives départementales, Lailly, 1 D 5 A
50. Archives Evêché d'Orléans, 50 J 391
51. Précisons que dix-sept ducs d'Ancien régime vivent encore, dont les Lorge : cf Ph. du Puy de Clinchamps, La noblesse, 1978, p.111



Blason des ducs de Lorge se trouvant au-dessus de l'actuelle porte d'entrée de Fontpertuis